



22 mars 2023

Cherbourg

**Participation du public aux décisions  
des autorités de l'Etat ayant  
une incidence sur l'environnement**

Synthèse relative au projet d'avenant n° 1 à la délibération n°2020/ATT-08 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie relative aux conditions générales d'attribution des licences de pêche pour la pêche des coquillages aux arts traînants (moules, coquille Saint Jacques, amandes, praires et bivalves)

Date de début de la consultation du public : 20 février 2023 inclus

Date de fin de la consultation du public : 16 mars 2023 inclus

Nombre d'observations reçues : 1

Synthèse des observations :

1 Observation du Groupe Le Garrec, par courrier, pointant l'affichage de réserver les attributions à des navires de moins de 16 mètres (hors cas particuliers décrits en délibérations spécifiques aux gisements) et contestant la volonté politique du CRPMEM de privilégier les comportements vertueux par rapport à la réglementation de gestion de la ressource pour les nouveaux entrants.

Le Bureau du 17 mars 2023 a acté le fait que ces remarques n'avaient pas de lien avec le Code de l'Environnement, objet de la consultation du public.

La synthèse des observations et propositions du public est mise en ligne trois mois à partir de la date de fin de la consultation.

**Le Président du CRPMEM  
de Normandie  
Dimitri ROGOFF**

